

Michaël Thomas

Directeur du
centre de gestion du Doubs

**Quelle vision pour la fonction publique territoriale ? Qu'en est-il des droits et obligations ?
Découvrez le point de vue du Directeur du centre de gestion du Doubs.**

VOUS ÊTES...

Michaël Thomas. Je suis Directeur du centre de gestion du Doubs.

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS TRAVAILLEZ-VOUS DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Cela fait 26 ans.

POURQUOI ÊTES-VOUS "ENTRÉ" DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Certains « entrent » dans la fonction publique comme on rentre dans les ordres, par vocation, d'autres par hasard. Pour ma part, c'est un mélange des deux : depuis le collège, je souhaitais devenir juge ou procureur. Mais j'ai débuté mon parcours au sein du service public d'une toute autre manière.

PARLEZ-NOUS DE VOTRE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE.

Ma 1ère expérience professionnelle en fonction publique date de 1997. Après obtention du baccalauréat et pour financer mes études, j'ai exercé les fonctions de Maître d'internat dans un lycée professionnel.

Puis, par un concours de circonstances, j'ai intégré la fonction publique territoriale, en

commune, sur des fonctions RH.

Puis les choses se sont enchaînées avec le passage de concours et d'examens qui m'ont amené à des postes de Direction de ressources humaines et de Direction Générale en collectivité (commune et département) ou établissement public (centres de gestion).

Gardant toujours en tête l'envie de rejoindre la magistrature, j'ai intégré le corps des magistrats administratifs. Une opportunité et une envie de retourner en territoriale m'ont conduit à rejoindre le CDG du Doubs en tant que DGS.

QU'EST-CE QUE LE RÔLE D'UN CENTRE DE GESTION ET DE SON DIRECTEUR ?

Outre les missions obligatoires que lui confie la Loi, les CDG sont pour moi des facilitateurs du quotidien pour accompagner les élus locaux (maires, présidents) dans leur rôle d'employeur public.

Les CDG constituent souvent le premier et le dernier recours d'un employeur en cas de question, besoin ou problème. Apporter des solutions et pas uniquement des réponses est le credo du CDG du Doubs.

Le rôle d'un directeur ? Je le vois comme étant le premier ambassadeur de l'établissement, l'investigateur de réseaux avec ses homologues d'autres CDG, mais aussi et surtout avec les DGS, secrétaires généraux ou secrétaires de mairie de son territoire.

En interne, le directeur impulse et encourage les nouveautés, les initiatives, et veille à donner du sens et expliquer le cap à ses collègues car aucun objectif politique ne peut se concrétiser sans équipes qui les mettent en œuvre, et un directeur seul ne peut rien accomplir sans une équipe solide et dynamique.

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET SON ÉVOLUTION DEPUIS L'ORIGINE DU STATUT ?

La FPT a beaucoup évolué, continue et continuera. Elle me semble être une fonction publique plus agile et adaptable et constitue souvent un laboratoire d'idées. L'évolution des services publics rend nécessaire des évolutions constantes. L'adaptabilité est ainsi une qualité de plus en plus recherchée dans les profils de candidats.

Michaël Thomas

Directeur du
centre de gestion du Doubs

**Quelle vision pour la fonction publique territoriale ? Qu'en est-il des droits et obligations ?
Découvrez le point de vue du Directeur du centre de gestion du Doubs.**

DANS UN CONTEXTE DE DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT, QUELS SONT LES ATOUTS DES COLLECTIVITÉS POUR ATTIRER LES TALENTS ?

Se dépoussiérer et se réinventer. Ne pas avoir peur de faire un pas de côté, d'innover et de surprendre. Un effort de visibilité (marque employeur), de valorisation de son territoire et des conditions de travail offertes me semblent primordiaux.

QUE DIRIEZ-VOUS, S'AGISSANT DES DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES, À UN JEUNE QUI SOUHAITE S'ORIENTER DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Je lui dirais qu'il se documente et s'intéresse aux règles qui vont régir sa relation de travail avec son employeur, mais je lui dirais surtout qu'il n'hésite pas à apporter son énergie, ses idées et sa contribution à cette grande et belle cause qu'est le service public et l'intérêt général.

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LES DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES ?

Je reste persuadé que le statut n'est pas une contrainte, mais un outil. Et comme n'importe quel outil, il faut l'appriivoiser, savoir le manier pour bien l'utiliser. En tant que fonctionnaire, j'applique le statut, et en tant que Directeur de CDG, je conseille sur sa bonne application.

PENSEZ-VOUS QU'IL Y EN A TROP ? EN RAJOUTERIEZ-VOUS ? Y EN A-T-IL DES « INCONGRUS » OU « OBSOLÈTES » SELON VOUS ? LE(S)QUEL(S) VOUS PA-RAÎ.SSEN.T ÊTRE LE(S) PLUS IMPORTANT(S) ?

Si les droits et obligations ont été érigés au rang législatif, c'est, j'imagine, que tous sont d'égale importance. Ils reflètent selon moi la diversité des règles régissant l'exercice d'une fonction publique.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR DES DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES ?

Je ne suis doté d'aucun don de médiumnité, aussi je ne me risquerai pas à prédire l'avenir. Je forme seulement le vœu que notre pays conserve une fonction publique statutaire, a minima sur certains métiers, afin de garantir la qualité et la continuité du service public et de permettre à nos concitoyens de maintenir leur confiance dans les femmes et les hommes qui œuvrent au quotidien dans collectivités et établissements publics.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR DES DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES ?

En tant qu'ancien DRH, juge administratif et Président de conseil de discipline, j'ai en tête une multitude d'anecdotes qui seraient trop longues à relater. Je peux simplement préciser que les agents publics font régulièrement preuve d'une grande « inventivité » dans les situations...